



## Procès-Verbal de la séance du 5 Juillet 2023

L'an 2023 et le 5 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. DESHAYES Ludovic à M. BOUCHER Christian, Mme LETHUILLIER-POTOT Clarisse à M. LETHUILLIER Michel, Mme POULAIN Josée à Mme MURE RAVAUD Anne Marie

**Excusé(s)** : Mme BORNIAMBUC Michèle

### **Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 15
- Procurations : 3
- Votants : 18

**Date de la convocation** : 23/06/2023

**Date d'affichage** : 23/06/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BORGET Nicolas

Le Procès-Verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Il indique que les délibérations ci-dessous sont retirées de l'ordre du jour :

- « Agglomération de Dreux – Zonage des Eaux Usées » (délibération de principe) : sera reportée lors d'une autre séance après étude plus approfondie
- « AMF28 – Désignation d'un déontologue » : Ajournée, ce sujet sera traité par l'Agglomération du Pays de Dreux
- « SIE ELY – Adhésion à la compétence IRVE » : le conseil municipal n'est pas intéressé dans l'immédiat

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. FINANCES**

- 1.1. SITUATION FINANCIERE
- 1.2. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023/2024 - 2023/07/05-001
- 1.3. TARIFS CENTRE DE LOISIRS ACM ET ACCUEIL PERISCOLAIRE 2023/2024 - 2023/07/05-002
- 1.4. TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE 2023/2024 - 2023/07/05-003
- 1.5. TARIFS ETUDE SURVEILLÉE 2023/2024 - 2023/07/05-004
- 1.6. TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE 2023/2024 - 2023/07/05-005
- 1.7. TARIFS LOCATION DE L'ESPACE HUGO 2023/2024 - 2023/07/05-006
- 1.8. TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024 - 2023/07/05-007
- 1.9. VENTE DU TRACTEUR - 2023/07/05-008

### **2. ADMINISTRATIF**

- 2.1. JURY D'ASSISES 2024 - 2023/07/05-009
- 2.2. CONVENTION DES 8 COMMUNES AVEC L'ASC DE MEZIERES - 2023/07/05-010
- 2.3. COMMISSIONS THÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION - DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS - 2023/07/05-011
- 2.4. SUBVENTION A L'ASSE DREUX CYCLO CLUB - 2023/07/05-012
- 2.5. ORGANISATION DU 14 JUILLET

### **3. RAPPORTS COMMISSIONS DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX ET COMMUNALES**

\*\*\*\*\*

## 1. FINANCES

### 1.1. SITUATION FINANCIERE

La situation financière distribuée est arrêtée au 23/06/2023, due au départ en congés de notre comptable. Les recettes ne sont pas à jour car le document (P503) n'arrive qu'en fin de mois. Il indique que nous n'avons toujours pas reçu toutes les factures de gaz et d'électricité. L'excédent est provisoire, la fiscalité votée lors du dernier conseil n'est pas encore intégrée. Il précise que nous devons rester attentifs aux dépenses. Il indique que les prix du Gaz a augmenté au 1<sup>er</sup> juillet. Pour les tarifs d'électricité, nous sommes en attente de l'appel d'offres du SIE ELY pour le groupement d'achat d'électricité.

Il informe les conseillers des subventions qui nous sont attribuées :

Pour l'école Primaire :

- 216 382 € de l'Etat (Fonds Vert)
- 306 000 € (à confirmer) du département Eure et Loir (Fonds structurant)
- 200 000 € possible de la Région dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique) par l'intermédiaire de l'Agglomération du Pays de Dreux : soit un total prévisionnel de 722 382 €.

Il précise que la règle est que les subventions ne doivent pas dépasser 80% du montant des travaux de rénovation thermique de l'école. Ces financements sont très satisfaisants. Il faudra maintenant lancer un appel d'offres à partir du mois de septembre pour choisir un architecte et nous devons prendre le temps de récupérer les fonds versés par la Région avant de commencer les travaux.

Pour le stade :

- 30 000 € Fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux
- 140 000 € de l'opération « 5000 stades » - Pôle « Raquettes + Parcours Santé »
- 76 000 € d'indemnisation de la SMACL à la suite de l'incendie du Club house
- 90 000 € de l'Etat (DETR/DSIL)

Ce qui ferait un total de 336 000 € sur 500 000 € HT de travaux estimés (honoraires de maîtrise d'œuvre compris). Le montant global des financements prévus serait donc de 1 058 382 €.

Il rappelle que pour réaliser des investissements, il est nécessaire de générer un excédent de fonctionnement.

### 1.2. **TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023/2024**

*réf : 2023/07/05-001*

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire et contraint de réviser les tarifs, compte tenu :

- De l'inflation constatée qui progresse (électricité, gaz),
- De la hausse des coûts des matières premières,
- de la renégociation avec le prestataire SCOLAREST pour la dernière année du contrat.

En effet, dans le cadre du marché, il est prévu une clause de révision de prix. En appliquant cette clause, le coût d'achat d'un repas qui était de 3,201€ passerait à 3,65€ (+13,98%). Après négociation avec SCOLAREST, le nouveau tarif d'achat est arrêté à 3,50€ (soit + 9,34%).

Les tarifs pour la restauration scolaire de l'exercice 2023/2024 devraient être augmentés d'environ plus ou moins 10%.

Suite à la Commission "Education" du 28/06/2023, il est proposé que la hausse du prix d'achat à Scolarest soit répercutée sur le prix de vente d'un repas régulier qui passerait à 4,30 euros, soit une hausse de + 7,5%. Il est rappelé au Conseil des prix pratiqués dans les communes avoisinantes pour l'année scolaire 2023/2024 : Abondant : 4,40€ / Bû : 4,34€ / Luray : 4,80€ / SIRP Mézières : 4,15€ / Ste Gemme-Moronval : 3,90€.

**Enfants fréquentant la cantine tous les jours** : INSCRIPTION FORFAITAIRE AU TRIMESTRE comme suit :

- 1er trimestre - 56 jours (04/09 au 22/12/2023) = **240,80 €**
- 2ème trimestre - 51 jours (08/01 au 19/04/2024) = **219,30 €**
- 3ème trimestre - 33 jours (06/05 au 05/07/2024) = **141,90 €**

- **Prix de vente d'un repas régulier : 4,30 €**

La possibilité est donnée aux familles de régler au TRIMESTRE ou au MOIS.

- **Tarif repas (PAI justifié) :** **1,20 €**
- **Tarif repas occasionnel commune :** **6,10 €**
- **Tarif hors commune :** **8,20 €**

Après un large échange de vue et délibération, **ces tarifs sont adoptés** à la majorité des votes exprimés.

**A la majorité des votes exprimés (pour : 14 - contre : 1 - abstentions : 3)**

### 1.3. **TARIFS CENTRE DE LOISIRS ACM ET ACCUEIL PERISCOLAIRE 2023/2024**

réf : 2023/07/05-002

Monsieur le Maire propose de porter les tarifs du centre de loisirs (ACM) et de l'accueil périscolaire comme suit à partir de la prochaine rentrée scolaire 2023 :

	DENOMINATION	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACM – ACCUEIL DE LOISIRS (Vacances et mercredi)		↗ par rapport à 2022/2023
		Matin OU Soir	Matin ET Soir	½ Journée Matin OU Après-midi	La journée de présence	
Moins de 463	A	1,50 €	2,00 €	5,80 €	6,80 €	+ 0,10 €
463 – 649	B	1,70 €	2,20 €	6,80 €	8,40 €	
650 – 824	C	1,80 €	2,40 €	8,10 €	9,90 €	
825 – 974	D	2,00 €	2,70 €	9,30 €	11,90 €	
975 - 1149	E	2,40 €	3,20 €	11,10 €	14,20 €	
1150 – 1399	F	2,90 €	3,90 €	13,30 €	17,00 €	
1400 - 1700	G	3,80 €	5,40 €	15,50 €	20,10 €	+ 0
Plus de 1700	H	4,20 €	6,00 €	15,80 €	21,20 €	
Extérieurs	H	4,20 €	6,00 €	15,80 €	21,20 €	

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à la majorité des votes exprimés.

**A la majorité des votes exprimés (pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 2)**

#### 1.4. **TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE 2023/2024**

réf : 2023/07/05-003

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'abonnement annuel à la bibliothèque municipale à compter de la prochaine rentrée scolaire 2023 seraient les suivants :

- Livres : 9,00 €
- Carte famille : 16,00 €

**A la majorité des votes exprimés (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 1)**

#### 1.5. **TARIFS ETUDE SURVEILLÉE 2023/2024**

réf : 2023/07/05-004

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée à partir de la prochaine rentrée scolaire 2023 seraient les suivants :

- 3 jours : 9,00 €
- La journée : 4,00 €

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à la majorité des votes exprimés.

**A la majorité des votes exprimés (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 1)**

#### 1.6. **TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE 2023/2024**

réf : 2023/07/05-005

Les nouveaux tarifs proposés pour la location de la salle communale sise 33 rue Charles de Gaulle, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 seraient les suivants :

	<b>UNIQUEMENT HABITANTS DE CHERISY</b>		
	TARIF LOCATION	CAUTION DEGRADATIONS	CAUTION MENAGE
REPAS (SANS VAISSELLE) MIDI ou SOIR PRIX DE L'HEURE (SANS VAISSELLE)	ÉTÉ* : 135 € HIVER* : 150 €	350 €	100 €
	28 €	350 €	100 €
	<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>		
	TARIF LOCATION	CAUTION DEGRADATIONS	CAUTION MENAGE
REPAS (SANS VAISSELLE) MIDI ou SOIR	ÉTÉ : 13,50 € HIVER : 15,00 €	-	-
PRIX DE L'HEURE (SANS VAISSELLE)	2,80 €	-	-

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 1.7. TARIFS LOCATION DE L'ESPACE HUGO 2023/2024

réf : 2023/07/05-006

Dans le cadre de la location de l'Espace Hugo, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la prochaine rentrée :

ESPACE HUGO	HABITANTS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE
Week-end sans cuisine	660,00 €	66,00 €
Week end avec cuisine	ÉTÉ : 800,00 € HIVER : 900,00 €	ÉTÉ : 80,00 € HIVER : 90,00 €
Location dès le vendredi soir (uniquement pour la mise en place des tables – sans utilisation de cuisine)	+ 100,00 €	+ 10,00 €
1 journée sans cuisine	500,00 €	50,00 €
1 journée avec cuisine	550,00 €	55,00 €
½ journée sans cuisine	240,00 €	24,00 €
½ journée avec cuisine	300,00 €	30,00 €
Prix de l'heure sans vaisselle	48,00 €	4,80 €
<b>Caution location</b>	1 500,00 €	-
<b>Caution ménage</b>	150,00 €	150,00 €

Après délibérations ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 1.8. TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024

réf : 2023/07/05-007

La commune prend acte de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 22 mai 2023, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2023, à savoir :

- Collège/lycée (externe) : **198,00 €** sans prise en charge de la commune (182,00 € en 2022/2023, soit + 8,79%)

pour les élèves de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire.

Sur cette base, le Maire propose au conseil municipal, eu égard à l'engagement antérieur de **la commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire, de maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.**

Il est proposé de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, en pourcentage du tarif adopté par la communauté d'agglomération :

- Collège : 37,69 %
- Lycée : 37,69 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité / la majorité des suffrages exprimés :

- Prend acte de la fixation d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire aux montants indiqués ci-dessus. Ainsi, la charge restante due par la famille est de **123,38 €** par élève à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, rappelant que la commune prend en charge la différence par rapport au coût réel qui est de 198,00€ / soit 74,62€.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 1.9. **VENTE DU TRACTEUR**

*réf : 2023/07/05-008*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un tracteur de la marque ZETOR n'est plus en état de marche, donc plus utilisé par nos agents. Un employé de l'entreprise Plomberie Chauffage MD a manifesté son souhait d'en faire l'acquisition.

Afin de le sortir de notre état d'actif, il propose de vendre ce véhicule équipé d'un bras broyeur latéral, au prix de 1 000 euros.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de vendre le tracteur ZETOR au prix de 1000 euros.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 2. ADMINISTRATIF

### 2.1 **JURY D'ASSISES 2024**

*réf : 2023/07/05-009*

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises 2024 :

- Les communes de 1 300 habitants et plus doivent désigner un juré par tranche de 1 300 habitants,
- La commune doit tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,
- Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile,
- Les personnes qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département, ne peuvent être désignés, même s'ils sont inscrits sur la liste générale des électeurs.

Pour Chérisy, il est donc nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 2.2 **CONVENTION DES 8 COMMUNES AVEC L'ASC DE MEZIERES**

*réf : 2023/07/05-010*

Dans le cadre du dispositif jeunesse, une convention a été signée en 2016, liant les huit communes (Charpont, Chérisy, Ecluzelles, Luray, Marville Moutiers Brulé, Mézières-en-Drouais, Ouerre et Saint Gemme Moronval) à l'ASC de Mézières-en-Drouais. La convention initiale prenait fin le 31 août 2022. La signature d'un avenant a prolongé cette convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur le maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler cette convention, qui définit un projet d'actions à destination du secteur jeunesse 11-17 ans, pour l'accueil de loisir périscolaire du mercredi et extrascolaire et pour la mise en œuvre d'un Point d'Information Jeunesse à destination des familles des 8 communes partenaires.

La commune de Chérisy se montre favorable à l'ensemble du projet d'action envers notre jeunesse.

L'association a fait parvenir aux huit communes une nouvelle convention pour une durée de 3 ans (2023 à 2025), ainsi qu'un tableau de répartition par commune des subventions annuelles versées à l'ASC dans le cadre de cette convention. Le montant prévisionnel de la contribution financière des 8 communes s'élève à 8 845 € en 2023 et 9 500 € pour les

années 2024 et 2025. La participation communale prévisionnelle pour la commune de Cherisy s'élèverait à 1 922,83 € en 2023 et 2 065,21 € en 2024 et 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**D'autoriser** le Maire à signer la nouvelle Convention Jeunesse, liant les 8 communes (Charpont, Cherisy, Ecluzelles, Luray, Marville Moutiers Brulé, Mézières-en-Drouais, Ouerre et Saint Gemme Moronval) à l'ASC, pour une durée de 3 ans (années 2023 à 2025).

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 2.3. COMMISSIONS THÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION – DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS

réf : 2023/07/05-011

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du Conseil municipal du 02/10/2020, il avait été désigné 1 membre titulaire + 1 membre suppléant pour chacune des 7 commissions thématiques de l'Agglomération.

Il rappelle également les obligations de ces derniers : Le titulaire doit obligatoirement être un conseiller communautaire, qui pourra se faire remplacer par le suppléant désigné ou en cas d'absence de ce dernier, tout conseiller municipal de son choix.

L'Agglomération du Pays de Dreux demandant confirmation, à mi-mandat, nous proposons de confirmer ou de nommer d'autres membres suppléants dans chaque commission, sachant que le membre titulaire pour chacune d'entre elles est **M. Christian BOUCHER**.

- **Attractivité du territoire par le développement économique :**  
Suppléant : M. LETHUILLIER Michel
- **Attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable :**  
Suppléant : M. ROBERT Daniel
- **Attractivité du territoire par le développement des filières sportive, culturelle et enfance, jeunesse, famille :**  
Suppléant : M. LAIGNIER Frédéric
- **Déchets :**  
Suppléant : Mme MURE-RAVAUD Anne-Marie
- **Mobilités :**  
Suppléant : Mme MURE-RAVAUD Anne-Marie
- **Eau / GEMAPI :**  
Suppléant : M. ROBERT Daniel
- **Assainissement :**  
Suppléant : M. ROBERT Daniel

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 2.4. SUBVENTION A L'ASSE DREUX CYCLO CLUB

réf : 2023/07/05-012

Dans le cadre de la course de vélo du "Prix de la Ville de Cherisy" organisée par l'ASSE Dreux Cyclo Club, du dimanche 9 juillet 2023, le Conseil Municipal des Jeunes de Cherisy s'associe à cette manifestation en organisant un rallye vélo ouvert aux cherisiens.

Afin de remercier l'ASSE Dreux Cyclo Club d'avoir nommé sa course du nom de notre commune, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 200 euros au Club.



Après délibération, le Conseil, à la majorité des votes exprimés accepte le versement de cette subvention à l'ASSE Dreux Cyclo Club pour un montant de Deux cents euros (200€).

**A la majorité des votes exprimés (pour : 11 - contre : 3 - abstentions : 4)**

## 2.5. ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, quelle organisation adopte-t-on pour la manifestation du 14 Juillet cette année, vue les événements actuels.

A l'unanimité, les conseillers souhaitent conserver la formule habituelle et confirment le dîner avec l'orchestre CUVEN. Il demande ensuite quels conseillers seront présents pour préparer le repas ainsi que pour contrôler les entrées. 8 personnes se déclarent disponibles. Le rendez-vous est donné à 16h00 pour la préparation du repas et de l'installation de la salle. Anne-Marie MURE-RAVAUD déclare prévoir pour 150 – 200 repas. Florence DELISLE informe le maintien de la loterie des femmes et la pêche à la ligne.

A cette occasion, un débat animé a été ouvert par rapport aux engagements des uns et des autres au sujet de diverses réunions, manifestations organisées par la commune, ainsi que sur les dates de réunions, ... Monsieur le Maire propose qu'un séminaire puisse être organisé à la rentrée prochaine.

## 3. RAPPORTS COMMISSIONS DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX ET COMMUNALES

**Christian BOUCHER** informe des sujets abordés lors de la commission « Education » du mois de Juin : **Le stade** : 320 000 € de subvention pour 520 000 € de travaux estimés pour le « Pôle Raquettes ». Le volet « Pôle ballons » possibilité d'avoir des fonds « Macron », un nettoyage des terrains existants.

Le sujet **des écoles** : Changement de directrice à l'école élémentaire du au départ de Mme GUENZI à la retraite. Elle sera remplacée par Mademoiselle HARDEL Sophie. Nous n'avons pas de fermeture de classe.

Nouveautés : introduction de la natation à l'école élémentaire à partir de la classe de CP. Ils ont 2 créneaux possibles : A Taugourdeau (à partir de septembre 2023) et à la piscine de Vernouillet (pour 2024). Il va falloir choisir car cela représente au coût relativement élevé. Puis, la rénovation énergétique de l'école primaire avec la réflexion à donner pour l'aménagement de la cour de récréation. Plus tard, dans les années futures, nous aurons aussi des travaux à prévoir à l'école maternelle, après les travaux de l'école élémentaire qui est prioritaire. Le centre de loisirs : nouveau projet pédagogique en 2024. Il sera présenté en temps voulu.

**Le squash** : Il rappelle que M. LACHGUER Rachid nous a quitté, fin juin. M. BOUCHER assure les permanences jusqu'au 14 juillet. Nous avons espoir de retrouver quelqu'un pour une réouverture au mois de septembre. Nous avons un certain nombre d'habitues, le club repart également. Il existe vraiment une demande. Le logement est occupé actuellement. Un bail précaire doit être rédigé. Monsieur le Maire précise qu'un diagnostic énergétique a été effectué et il en ressort que ce dernier est classé « D ». Il en profite pour dire qu'il faudrait éventuellement faire ce même diagnostic pour la maison « Bédard » au cas où nous voudrions la louer ou la vendre.

Monsieur BOUCHER évoque un sujet de **la commission « Enfance Jeunesse » de l'Agglo** : 14 actions « Pôle Famille » axées sur la relation Parents/Enfants. Le développement de la Maison des Espaces Naturels : gros potentiel, se tourner vers le tourisme ou vers l'animation Loisirs (périscolaires). Tous les centres de loisirs (présents ou pas dans l'Agglo) pourront bénéficier des activités délivrées dans ce lieu.

**Sophie VAVASSEUR** demande des précisions sur « la cour végétalisée ». M. BOUCHER répond qu'il s'agit de « design actif », c'est en fait du béton coloré, donc loin de l'image de végétalisation. A ce propos, M. BOUCHER rappelle qu'il y avait eu une tentative il y a quelques années, sur un terrain de 4m x 4m autour des arbres, mettre du gazon, à l'heure actuelle ce n'est plus que de la terre et les parents ne sont pas ravis quand leurs enfants reviennent le soir avec des vêtements sales. Pour végétaliser, il faut de la surface. Le plan informatique, notre école a été équipée de postes informatiques il y a quelques années, puis les enseignants ont déclaré qu'ils n'étaient plus intéressés, malgré l'obligation. L'équipe a préféré privilégier les activités telles que La caravane des poètes avec Mme POUMARAT.

**Anne-Marie MURE-RAVAUD** fait le point sur la **commission « Fête et cérémonies »** : Bilan pour le concert de Jazz 103 personnes au concert et 50 au déjeuner.

Concernant la **commission « Mobilités » de l'Agglo** : Les tarifs ont été évoqués, les inscriptions sont à faire avant le 31/07 sous peine d'avoir une majoration, sauf pour les personnes arrivant sur l'Agglo.

La **commission « Déchets » de l'Agglo**, confirmation qu'il n'y aura plus de ramassage des encombrants sauf pour les personnes de plus de 75 ans. Mais les modalités seront fixées lors d'un conseil communautaire au mois de septembre.

**Bruno LOQUET** propose de fixer une date pour baliser nos chemins, début septembre. Il informe qu'il a rencontré nos homologues de Ste Gemme-Moronval qui sont également en train de mettre en place des balades inspirées par les nôtres. Il serait intéressant que les 2 commissions se réunissent pour créer un balisage sur les 2 communes. Par cette occasion nous pourrions faire valider nos promenades en s'inscrivant sur le Schéma départemental. Il informe qu'il a représenté Monsieur le Maire à la réunion de Ste Gemme-Moronval concernant la révision de son PLU. La commune rencontre des difficultés se développer car pour protéger les terres agricoles, elle n'aura le droit qu'à 1 hectare, sachant que le Scot les oblige à construire 51 logements sur les 10 ans à venir et que 2 entreprises souhaitent s'agrandir dans la commune. Une autre réunion est prévue début septembre.

Il demande s'il est envisageable de faire nettoyer les chemins en septembre ou octobre afin qu'ils soient propres pour l'hiver. Monsieur le Maire répond qu'il verra selon les moyens de la commune.

Il fait remarquer que le Conseil est normalement composé de 19 conseillers, et que depuis quelques mois Madame BORNAMBUC ne s'y présente plus. Il serait donc judicieux que Madame BORNAMBUC démissionne de son poste de conseillère alors qu'elle n'habite plus la commune.

**Florence DELISLE** liste les divers changements dans les ateliers communaux :

Pour les ateliers « **Couture** », des dates ont été rajouté jusqu'au 24/07. Toutes les dates ont été mises à jour sur le site. Les jours et horaires ont été modifiés afin que l'intervenante ne se déplace qu'un jour par semaine. Dorénavant les ateliers « Couture » auront lieu le jeudi de 15h30 à 18h00 et de 18h30 à 21h00.

Un atelier « Couture » spécial enfant sur le thème du calendrier de l'Avent, les dimanches 12 et 19 novembre.

L'atelier « Pâtisserie » spécial enfant qui aura lieu le samedi 10 septembre de 9h30 à 12h00 : l'atelier est complet avec 10 enfants de plus que prévu.

Le 1<sup>er</sup> atelier « floral » sera proposé le samedi 23 septembre avec 2 créneaux d'horaires, le 1<sup>er</sup> étant complet.

Atelier « Cuisine », le samedi 21 octobre de 10h à 12h30 ou de 16h à 18h.

Nouveaux ateliers : Atelier « **Pâtisserie** » adultes. Sujet du samedi 14 octobre de 10h à 12h : le pochage. Les parents peuvent emmener les enfants, venir en famille.

Atelier « **Chocolat** » : Thème : de la fève de cacao jusqu'à la tablette de chocolat, le samedi 18 novembre de 10h à 12h. L'intervenante est une professionnelle.

Elle précise qu'il n'y aura plus qu'un Troc-Plantes par an car il y a beaucoup d'activités de prévues dans le dernier trimestre de l'année, telles que les manifestations communales et autres associations comme par exemple les mangas et le salon Avern. Le prochain **Nature Troc-Plantes** aura donc lieu le 18 mai 2024 de 10h à 17h30. Le Troc plantes reste aux horaires habituels 10h à 13h. Monsieur le Maire félicite Florence DELISLE pour tous ces ateliers mis en place avec grand succès.

Toutes ces activités seront présentées au **Forum des associations** qui est organisé le **samedi 16 septembre** de 10h à 13h, suivi par l'accueil des nouveaux arrivants. Le site renseigne toutes ces activités pour le trimestre à venir.

Elle demande s'il est possible d'avoir une trousse de secours dans la salle communale pour soigner les petits bobos lors des ateliers.

**René-Jean MOREAU-PAGANELLI** informe que les travaux d'isolation prévus dans le dôme qui mène à l'école maternelle commencerons le 19 juillet.

**Juan-Carlos GARCIA-MORA** intervient pour informer qu'il a, avec Bruno LOQUET photographié une grande partie des panneaux de signalisation de la commune afin de les répertorier. Reste encore à faire ceux de Fermaincourt, des Osmeaux. Certains sont contradictoires. S'ils ne sont plus règlementaires, il faudra les changer.

Il informe que le syndicat SICSPAD sera supprimé en 2024 pour être transféré dans l'Agglomération du Pays de Dreux.

**Daniel ROBERT** informe que l'assainissement ne sera plus géré par SUEZ, mais par la compagnie SEFO, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Il souhaiterait que le SMICA puisse facturer l'eau et l'assainissement, et demande l'avis au Conseil qui serait tout à fait favorable.

La commune du Mesnil-Simon souhaite rentrer dans le SMICA pour la compétence Assainissement, avec l'accord de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Concernant la restriction, Monsieur ROBERT suit les indications du pluviomètre sur la zone du SMICA, il n'est pas plus alarmé que cela.

**Frédéric LAIGNIER** rappelle le Rallye vélo du CMJ le 09 juillet. Durée : 10h30 jusqu'à 12h30. Il lance un appel aux volontaires pour installer tout le matériel à partir de 9h30. Il précise qu'une restauration rapide sera proposée. A la suite du Rallye Vélo organisé par le CMJ, une course de vélo de licenciés, organisée par l'ASSE DREUX CYCLO CLUB, débutera à 13h à 16h. Le club demande une participation de Cherisy pour aider à régler la Croix-Rouge, les coupes, les bouquets, les maillots pour les leaders... (Coût de 1000 euros). Monsieur le Maire précise qu'il faut voter une subvention exceptionnelle ce soir car cela n'était pas prévu. D'autre part, ce n'est ni la commune, ni le CMJ qui a demandé et organisé cette course de vélo de licenciés, une somme de 1000 euros est très élevée par rapport aux subventions versées aux associations communales. L'ensemble du Conseil n'est pas d'accord de verser une participation de 1 000 euros à une manifestation qui n'est pas de l'initiative de la commune. Après débat, il est décidé d'accorder 200 euros en guise de prime pour soutenir une journée qui a permis au CMJ d'organiser également une activité au sein de la commune.

**Nicolas BORGET** exprime son souhait que les réunions du conseil soient maîtrisées dans leur durée, manifestant également son désir qu'une rencontre soit organisée pour la rentrée.

Séance levée à 23 : 00